



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 08 Février 2020

### 6 560 000€ pour le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

#### Signature d'un contrat opérationnel et multi-partenarial avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Ce samedi 8 février 2020, un contrat opérationnel pour le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe a été signé. Conclut pour une durée de trois ans (2020 – 2022), il réunit cinq maîtres d'ouvrage autour de la volonté commune d'agir pour la restauration des milieux aquatiques et humides.

Outil proposé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, il a été élaboré sous l'impulsion du Parc naturel régional du Haut-Jura, animateur et coordinateur à l'échelle du bassin versant, notamment au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) qui lui a été confiée par les différentes Communautés de communes du bassin.

#### Pourquoi un contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe ?

Le contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe permet de **garantir une vision globale** des projets portés par différents maîtres d'ouvrages, à l'échelle du bassin versant. Une coordination extrêmement importante dans la mesure où le bassin versant constitue un ensemble hydrographique avec de multiples interactions, une action de l'Homme en amont du bassin versant pouvant avoir des conséquences en aval, et vice versa.

Plus précisément, les objectifs du contrat Haute Vallée de l'Ain sont les suivants :

- Assurer une animation permettant de mettre en relation l'ensemble des acteurs du territoire concernant la restauration des milieux naturels aquatiques et humides ;
- Mettre en œuvre une stratégie d'intervention commune et priorisée afin d'engager les travaux inscrits au programme de mesures du SDAGE et nécessaires à la reconquête du bon état des masses d'eau ;
- Engager des opérations spécifiques sur les thématiques « toxiques » et « eutrophisation » sur le bassin versant de la Bienne ;
- Permettre le partage de la connaissance, la réalisation de suivis complémentaires si nécessaire, la communication sur les réalisations en valorisant les intérêts pour les milieux et les services rendus, le partage d'objectifs communs à long terme notamment sur l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources stratégiques ;



- Maintenir un effort commun sur ces sujets sur la durée du contrat afin de rendre pérenne les actions des chargés de missions et les financements sur ces études et travaux.

## Un contrat multi-partenarial avec 6 cosignataires

Le Parc naturel régional du Haut-Jura assure l'animation et la coordination du contrat, au titre de ses missions pour le grand cycle de l'eau ; de son expertise et expérience en matière de gestions des milieux naturels et aquatiques (multiples précédents contrats avec l'Agence de l'Eau, opérations collectives, travaux de restauration ; programme Life « tourbières du Jura », etc.) ; et de sa capacité à mobiliser les acteurs autour de projets communs.

« Sans l'excellence du Parc en matière de restauration des milieux naturels et aquatiques, le contrat n'aurait pas été aussi ambitieux » - Laurent Roy, directeur de l'Agence de l'Eau, Rhône Méditerranée Corse.

Avec 4 019 000€ inscrits au contrat, soit plus de la moitié, il est le principal contributeur de ce contrat 2020-2022 en termes d'actions pour le territoire.

Les structures ci-dessous sont signataires du contrat. A l'exception de l'Agence de l'Eau, financeur du contrat, chaque structure porte une / des actions inscrite(s) au contrat :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (financeur) ;
- Parc naturel régional du Haut-Jura (4 019 000 €) ;
- Fédération des chasseurs du Jura (1 600 000 €) ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (164 000 €) ;
- Fédération de pêche du Jura (150 000 €) ;
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut-Doubs (115 000 €).

D'autres structures non signataires du contrat en seront aussi bénéficiaires, notamment dans le cadre de l'opération collective sur les bassins de la Bienne et du Murgin (512 000 €).

## Les actions du contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

Le panel d'actions inscrit au contrat est vaste. Il concerne à la fois des actions dites « opérationnelles » et des actions dites « en émergence ».

- **Des actions « opérationnelles »**

Il s'agit là d'actions qui devraient être achevées, ou du moins démarrées, dans les trois ans du contrat. Il s'agit d'actions recouvrant des champs variés :

- Actions de restauration morphologique de cours d'eaux ;
- Actions de restauration de la continuité écologique ;
- Actions de restauration de zones humides ;
- Actions de communication et de sensibilisation ;



- Actions de connaissance des milieux aquatiques et humides ;
- Actions de suivi et de reconquête de la qualité de l'eau (réduction des contaminations toxiques).

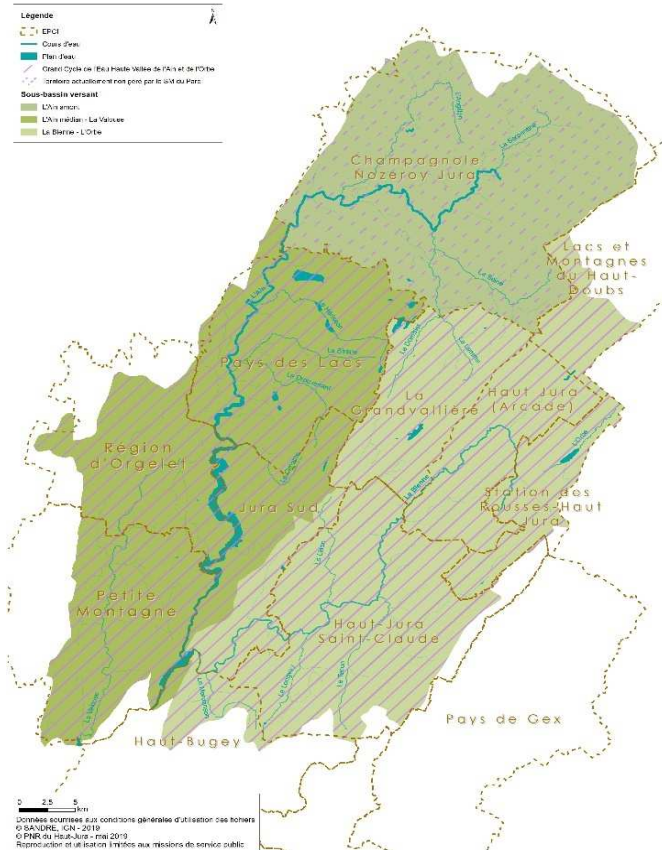
- **Des actions en « émergence »**

Il s'agit des actions qui ne se dérouleront pas pendant les trois années d'exécution du contrat mais dont la mise en œuvre ultérieure nécessite un travail important en amont, notamment d'ingénierie et d'animation locale.

### Le contrat en chiffres

- 5 maîtres d'ouvrages
- 25 actions opérationnelles
- 14 actions en émergence
- **6 560 000 €** engagés pour un montant de subventions (majoration comprises) de 4 149 000 €

### Le territoire du contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe





## CONTACTS PRESSE

### Parc naturel régional du Haut-Jura

**Julien MORONVAL**

Chef du service Grands cycles de l'eau

[j.moronval@parc-haut-jura.fr](mailto:j.moronval@parc-haut-jura.fr)

03.84.34.12.32

### Nadège BONNET MATHIEU

Chargée de communication

[n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr](mailto:n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr)

03.84.34.12.55